



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 7 novembre 2017, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «United Nations University», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: United Nations University
- b. le sigle (abréviation)
en anglais: UNU
- c. l'emblème



**UNITED NATIONS
UNIVERSITY**

7 novembre 2017

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle